



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
25 août 2020**

20-08-84

20-08-85

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 25 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 25 août 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Claude Gravel est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal des séances: ordinaire du 9 juin 2020, extraordinaire du 3 juillet 2020 et ordinaire du 14 juillet 2020
5. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement 142-5
6. Détermination de la date de la consultation publique pour le règlement 142-5
7. Adoption du règlement 142-2
8. Adoption du règlement 144-4
9. Demande de révocation de la dérogation mineure 2019-00-00004
10. Demande de dérogation mineure 2020-00-0001
11. Location de la salle municipale : suspension des locations jusqu'au 12 janvier 2021
12. Réduction de la limite de vitesse sur la rue Besner à 40 km/h
13. Correspondance
14. Question de l'assistance
15. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-08-25 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

5 605,30 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 30 533,58 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 32 175,69 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 74 716,16 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES: ORDINAIRE DU 9 JUIN 2020, EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020 ET ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

Il est proposé

20-08-86

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 9 juin 2020 et du 14 juillet 2020 ainsi que de la séance extraordinaire du 3 juillet 2020 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 142-5

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un nouveau règlement 142-5 visant à intégrer le lot 2 397 535 dans la zone C214 sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

Il est proposé

20-08-87

D'ADOPTER le premier projet de règlement 142-5.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉTERMINATION DE LA DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT 142-5

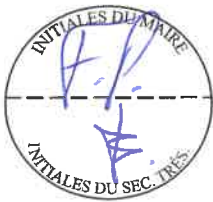
Il est proposé

20-08-87-1

DE FIXER au lundi 14 septembre 2020, à 19 h 30, la tenue de la consultation publique relativement au processus d'adoption du règlement 142-5.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

20-08-88

ADOPTION DU RÈGLEMENT 142-2

Il est proposé

D'ADOPTER le règlement 142-2

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

20-08-89

ADOPTION DU RÈGLEMENT 144-4

Il est proposé

D'ADOPTER le règlement 144-4.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

20-08-90

DEMANDE DE RÉVOCATION DE LA DÉROGATION MINEURE 2019-00-00004

ATTENDU QU'en 2019, une dérogation mineure a été accordée relativement à la propriété du 669, rue Principale;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre du demandeur demandant de révoquer ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

DE RÉVOQUER la dérogation mineure 2019-00-00004.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-00-0001

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2020-00-0001;

ATTENDU QUE l'usage du terrain est commercial /agricole;

ATTENDU QUE le terrain possède déjà trois entrées charretières;

ATTENDU QUE la troisième entrée charretière a été construite conformément au règlement applicable lors de sa construction puisque les anciens règlements de zonage n'encadraient pas ce type d'ouvrage;

ATTENDU QUE la circulation des véhicules sur ce tronçon de route est fluide et que la visibilité est adéquate;

ATTENDU QUE le terrain a une largeur de plus de 300 mètres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE l'entrée projetée facilitera l'accès pour les camions aux nouvelles infrastructures en construction et éviterait les empiètements inutiles dans la voie publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-08-91

D'AUTORISER la dérogation mineure 2020-00-0001.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE : SUSPENSION DES LOCATIONS JUSQU'AU 12 JANVIER 2021

ATTENDU QUE l'actuelle pandémie à la COVID-19 devrait perdurer encore plusieurs mois;

ATTENDU QUE malgré la possibilité de rassemblements intérieurs sous certaines conditions, ces dernières sont constamment en changements par les autorités de la Santé publique du Québec et pourraient devenir subitement plus restreignantes;

ATTENDU QUE la municipalité en tant qu'exploitant d'un espace public a l'obligation de faire appliquer les mesures gouvernementales à l'égard de la pandémie et qu'à défaut de le faire, elle se voit exposée à de fortes amendes;

ATTENDU QUE la municipalité offre une location du Centre social et sportif de type « libre service », donc sans personnel sur place au moment des événements;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les ressources pour modifier son offre de services pour les locations de la salle;

ATTENDU QUE les groupes ayant réservés d'avance le Centre social et sportif ont besoin de savoir à quoi s'en tenir pour la planification de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-08-92

DE SUSPENDRE la location du Centre social et sportif jusqu'au 12 janvier 2021;

QUE le Centre social et sportif soit jusqu'au 12 janvier 2021 à l'usage exclusif de la municipalité pour la tenue des séances du conseil, la tenue de consultations publiques ou les formations du personnel, par exemples et ce, seulement si les mesures sanitaires en vigueur de la part de la Santé publique du Québec les permettent.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE BESNER À 40 KM/H

ATTENDU QUE l'actuelle limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Besner n'est pas harmonisée avec la limite de vitesse sur les autres rues résidentielles comparables de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-08-93

DE FIXER la limite de vitesse de la rue Besner à 40 km/h

D'INSTALLER la signalisation appropriée pour rendre ce changement effectif.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général et madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTION DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 18,

Il est proposé

20-08-94

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général